

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 mars 2012

**OBJET :**  
**Compte administratif 2011**

**Rapporteur : Mme MERCIER**

**Délibération n°14**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le compte administratif 2011 de la commune, en prenant connaissance du rapport de présentation y afférent.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011, les écritures dégagent les résultats suivants :

## **PROPOSITION**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2011.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après que le Maire se soit retiré, sous la présidence de M. FRANIATTE, approuve à l'unanimité, 4 abstentions (M. CAUSERO, MME POYDENOT, MME DION et M. SAUSEY) le Compte Administratif de l'exercice 2011.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 23 mars 2012.

**Extrait conforme**

**Le Maire,**

**Jean-Paul MONIN**